



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

CONVOCACTION

Date : 27/03/2023

Envoi le : 30/03/2023

Publication le : 30/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Alain SELLIER premier Adjoint au Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET,
François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Danielle PLOQUIN,
Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230411-DEL_11042023_02-BF



DEL N° 11-04-2023/02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET VILLE

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au vote du Compte Administratif,

Après avoir désigné Monsieur Alain SELLIER Premier Adjoint au Maire comme Président de séance et ce conformément aux dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour et 5 abstentions :

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2022 tel qu'il lui a été présenté et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE

RUBRIQUES	2022		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES			
*EXERCICE N (A)	1 903 208.05 €	5 266 507.88 €	7 169 715.93 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	794 920.59 €		794 920.59 €
SOUS TOTAL (B)	2 698 128.64 €	5 266 507.88 €	7 964 636.52 €
RECETTES			
*EXERCICE N (A1)	1 808 141.94 €	5 564 664.78 €	7 372 806.72 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1		643 610.76 €	643 610.76 €
SOUS TOTAL (B1)	1 808 141.94 €	6 208 275.54 €	8 016 417.48 €
RÉSULTATS			
*EXERCICE N (A1-A)	- 95 066.11 €	298 156.90 €	203 090.79 €
*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)	- 889 986.70 €	941 767.66 €	51 780.96 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,

La secrétaire de séance,


Alain SELLIER


Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **13 AVR. 2023**

Et sa publication le site internet de la commune le : **13 AVR. 2023**

Le Maire
Bertrand RITOURET



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20230411-DEL_11042023_02-BF

